

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Révisé
au
Moniteur
belge***26081203*****DÉPOSÉ AU GREFFE LE****16 JUIN 2026****TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT D'AVRIL Tournai****N° d'entreprise : 0790 675 308****Nom****(en entier) : BEHACK****(en abrégé) :****Forme légale : Association sans but lucratif****Adresse complète du siège : Rue du Progrès 13, 7503 Tournai, Belgique****Objet de l'acte : Modification des statuts, démission et nomination des administrateurs et des délégués à la gestion journalière**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des membres du 11 mai 2026 :

L'assemblée a décidé de réviser le texte de l'article 5 des statuts comme suit :

« Le nombre de membres de l'association n'est pas limité. L'association comptera au moins deux membres. Les fondateurs sont les premiers membres. »

L'assemblée a confirmé la démission des personnes suivantes, avec effet à compter du 11 mai 2026 :

- Yana Kalashnikova en tant qu'administrateur ;
- Clément Laurens en tant qu'administrateur ;
- Guillaume Deterville en tant qu'administrateur ;
- Youssef Bey en tant qu'administrateur et délégué à la gestion journalière ;
- Victor Tavemier en tant qu'administrateur ; et
- Giannino Cuignet en tant qu'administrateur et délégué à la gestion journalière.

L'assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de l'association avec effet à compter du 11 mai 2026 et pour une durée indéterminée :

- Patrick Mc Hale, élisant domicile au siège de l'association aux fins de son mandat ;
- Matthew Charles Tomlinson, élisant domicile au siège de l'association aux fins de son mandat ;
- Ian Christopher Brown, élisant domicile au siège de l'association aux fins de son mandat.

Leur mandat n'est pas rémunéré.

Il est rappelé que l'association, conformément à l'article 15 des statuts, est valablement engagée, en et hors justice, par tous les actes qui sont signés par au minimum deux administrateurs agissant conjointement.

L'assemblée a décidé de donner une procuration spéciale à M. Peter De Ryck, M. Benjamin Louwaege, M. Vadim Van Poppel et tout autre avocat affilié à Lydian SRL, ayant ses bureaux Avenue du Port 86C b113, 1000 Bruxelles, agissant chacun séparément et avec pouvoir de substitution,

- pour accomplir tous actes et signer tous documents en vue de la mise à jour de l'enregistrement de l'association auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises ; et
- pour accomplir tous les actes et signer tous les documents afin de déposer les décisions susmentionnées et les statuts coordonnés auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent en vue de la publication aux Annexes du Moniteur Belge (en ce compris la signature de tous les formulaires de publication et autres documents).

**Vadim Van Poppel
Mandataire****Également déposée : la version coordonnée des statuts à compter du 11 mai 2026.**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/06/2026 - Annexes du Moniteur belge